



PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

L'OGEC de l'école Notre Dame du Sacré Cœur propose aux familles pour l'année 2022-2023, un choix de deux rétributions scolaires :

-La contribution de fonctionnement permet l'équilibre budgétaire et correspond au coût réel d'un élève en tenant compte du forfait et des subventions de la mairie.

-Nous vous proposons la possibilité pour les familles qui le désirent d'aider l'école en proposant une participation supplémentaire libre.

La municipalité ne subventionne pas les élèves hors commune. (Pour information, ces dernières années, le montant de la subvention municipale pour un élève de maternelle est de 1 213 euros et de 329,62 euros pour un élève de classe élémentaire).

Les frais annuels sont répartis sur 10 mensualités du 15 octobre au 15 juillet. En ce qui concerne les règlements par chèque bancaire, merci d'établir un chèque global par famille que vous libellerez à l'ordre de l' « OGEC ».

Nous vous rappelons qu'en cas de situation ou de problème particulier, la cheffe d'établissement Madame Chrystèle Poinson reste à votre écoute pour discuter conjointement d'une solution.

Nom de la famille :

Adresse :

Contribution annuelle de fonctionnement scolaire par enfant

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant et +
Contribution de fonctionnement (sur une base de 10 mois) :	27,50 € / mois soit 275 € / an	26,50 € / mois Soit 265 € / an	19,5 € / mois soit 195 € / an	17,5 € / mois soit 175 € / an

Participation supplémentaire libre :

J'opte pour le règlement global en une seule fois par chèque bancaire à l'ordre de l'OGEC

J'opte pour le prélèvement automatique mensuel et dans ce cas :

→ Je remplis et je signe le formulaire joint.

→ J'ajoute un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.